



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE LUNDI 17 FEVRIER 2020**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,
Monsieur Didier HOUSSAYE, Adjoint,
Monsieur Xavier CHIVOT,
Monsieur Pierre CHIAPELLO, Délégués
Monsieur Frédéric VIEUX,
Madame Valérie DELABRIERE, Conseillers Municipaux,
Madame Marie-Hélène CLEMENT-FRELICOT,
Madame Nadia ABDELAZIZ,
Madame Pascale BIVILLE,
Madame Josette PALIER-LEBRETON,
Madame Aurélie BIERRE,
Monsieur Alain DULONDEL,
Madame Monique MASSELIN,
Madame Monique LEGROUT,
Monsieur Joseph AMELOT,
Monsieur Daniel MANIERE.

Absents excusés :

Madame Dominique DAVID qui avait donné procuration à Madame Pascale BIVILLE.
Madame Pascale GERARD qui avait donné procuration à Madame Josette PALIER-LEBRETON.
Madame Marie-Thérèse LANGLET qui avait donné procuration à Monsieur Didier HOUSSAYE.
Monsieur Guy DUPUIS qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Luc ROMET.
Madame Catherine COLIN qui avait donné procuration à Madame Marie-Hélène CLEMENT-FRELICOT,
Madame Muriel BÉZIEL qui avait donné procuration à Monsieur Daniel MANIERE.
Monsieur Bernard HURAY.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier HOUSSAYE.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 31 Janvier 2020.

Nombre de Conseillers présents : 16
En exercice : 23
Votants : 22

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux pour leur participation pendant la durée du mandat aux commissions et séances du Conseil Municipal.

Puis, il demande aux conseillers municipaux leur disponibilité pour assurer une permanence au bureau de vote lors des élections municipales du 15 Mars 2020.

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 4 Décembre 2019 :

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 4 Décembre 2019 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

II) Attribution de subventions aux associations :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un courrier a été envoyé aux différentes associations début décembre 2019. Il leur a été demandé en sus de la demande de subvention, un rapport financier, un rapport moral, un bilan pour un retour de ces pièces le 15 Janvier 2020 au plus tard.

Certaines associations ont remis leurs demandes après le 15 Janvier et ont été un peu pénalisées par rapport à leur demande.

Puis, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la Commission des Finances concernant les demandes de subvention des associations romilloises, des associations proches de Romilly sur Andelle, des écoles, d'autres associations, du C.C.A.S., dont le montant total s'élève à la somme de 226.580 €.

DEMANDES DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS ROMILLOISES

ASSOCIATIONS	Subv.2020 proposée	
AMICALE DU PERSONNEL	1900 + 1250	3150
AUTHENTIK AVENTURE	700	700
COMITE DE JUMELAGE	11000	11000
COMITE DES FETES	18200	18200
DETENTE ET DECOUVERTE	1000	1000
E.C.L.A.I.R.	2500	2500
GROUPE VAGABONDAGES	700	700
LA PASSERELLE	1000	1000
LA TRUITE ARC EN CIEL	2500	2500
LES MILLE PATTES	3500	3500
LES ROSES D AUTOMNE	6500	6500
MJC A.L.E.R.	111 000 dont 20 000 versés	111000
MOTO CLUB DE LA VALLEE DE L'ANDELLE	300	300
LC AUDIO	550	550
ORCHESTRE HARMONIE	3550	3550
PAPOTAGE ET BRICOLAGE	200	200

PARENT SIMPLEMENT	300	300	
PAS ZA PAS YAKA DANSER	400	400	
PT DE L'ARCHE RSA ALIZAY HANDBALL	1600	1600	
R.A.P	100	100	
R.A.S.	7500	7500	
RESTOS DU COEUR	1500	1500	
RPFC	21000	21000	
SAVEURS ET SAVOIRS	650	650	
SCOUTS ET GUIDES DE France	200	200	
U.N.C - A.F.N	2400 +	1500	3900
TOTAL	200750	2750	203500
TOTAL	203500		

DEMANDES DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS PROCHES DE ROMILLY

ASSOCIATIONS	Subv.2020
	proposée
AMICALE SAPEURS POMPIERS R / PSP	500
ANDEL' HANDICAP	150
ANDELLE NATATION / PSP	250
ANDELLE RANDONNEES	100
ARC CLUB L'ANDELLE / PSP	100
CERCLE PHILATELIQUE / PSP	300
CHAT EN DETRESSE	500
CROIX ROUGE FRANCAISE	1000
F.C.P.E. COLLEGE	350
FSE COLLEGE	1500
GYM VOLONTAIRE DE PITRES	100
HISTOIRE DU VAL DE PITRES	100
JUDO CLUB PITRES	250
OUTIL EN MAIN	50
ROUEN - GISORS	300
STUDIO SPORTS	350
TENNIS SQUASH PSP	500
UNSS COLLEGE	500
TOTAL	6900

ECOLES

ASSOCIATIONS	Subv.2020 proposée
COOPERATIVE MATERNELLE GENEVOIX	4380
COOPERATIVE ELEMENTAIRE LOUISE MICHEL	11000
RASED (aides enfants en diff.)	500
TOTAL	15880

DEMANDES DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS AUTRES

ASSOCIATIONS	Subv.2020 proposée
A.F.M.	50
AIDES	50
ALCOOL ASSISTANCE	50
PREVENTION ROUTIERE	50
SECOURS CATHOLIQUE	50
AGIR AVEC BECQUEREL	50
TOTAL	300

CCAS

	Subv.2020 proposée
C.C.A.S.	50000

Le montant des subventions proposées hors C.C.A.S, s'élève à la somme de 226.580 €, lequel est moindre de 220 € par rapport aux subventions versées en 2019.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le Samedi 29 Août 2020 sera célébré par le centenaire de l'UNC-AFN de Romilly sur Andelle.

Monsieur MANIERE propose que la subvention pour Andelle Handicap soit revalorisée compte-tenu le reliquat de 220 € par rapport à 2019.

Monsieur le Maire fait part que c'est une association extérieure et qu'elle est satisfaite de ce montant de 150 €. Il indique que pour cette association, c'est une reconnaissance et un soutien appréciés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 20 voix et 2 abstentions, donne son accord pour le versement des subventions aux associations tel que présenté.

III) Indemnités de conseil aux trésoriers :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les indemnités de conseil aux trésoriers pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal décide de verser 50 % du montant proposé pour les indemnités de conseil, soit :

- 87,72 € pour Monsieur Bernard GUILLOU,
- 263,16 € pour Madame Anne-Françoise MASSON.

Monsieur le Maire fait part qu'il s'agira vraisemblablement de la dernière année où le Conseil Municipal sera amené à voter cette indemnité.

IV) Obligation réelle environnementale (Côte des Deux Amants) :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'existence d'une convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels depuis 1996 lequel prend en charge l'entretien et la préservation du site de la Côte des Deux Amants. La commune de Romilly sur Andelle est propriétaire des 2/3 dudit site.

Il rappelle que ce site d'une part, abrite des espaces végétales rares, une faune particulière ; d'autre part, qu'il est prisé des parapentistes, des randonneurs.

Puis, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de convention O.R.E. (Obligation Réelle Environnementale) du Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie Seine, portant sur la Côte des Deux Amants.

Cette convention, d'une durée de 99 ans, permettra de protéger et préserver durablement le site de la Côte des Deux Amants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord au projet de convention O.R.E. du Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie Seine,
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Xavier CHIVOT, Maire adjoint, à signer cette O.R.E. chez un notaire.

Les frais notariés sont pris en charge par le Conservatoire.

V) Audit thermique et énergétique de la mairie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de subvention, au titre de la DETR pour la réhabilitation thermique, la rénovation et l'agrandissement de la mairie, a été rejetée par Monsieur le Préfet de l'Eure, compte-tenu que la commune avait accepté la réalisation d'un lotissement communal au cours du mandat.

Il rappelle la décision du Conseil Municipal du 18 Novembre 2019 où il avait été évoqué un audit énergétique et thermique de la mairie.

Il présente au Conseil Municipal cet audit chiffré à 3.360 € TTC par le cabinet B.E. LECACHEUR.

Il fait part que si des travaux sont engagés, ceux-ci devront être amortis, rentabilisés par les économies d'énergie réalisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord pour réaliser, avec le cabinet B.E. LECACHEUR, l'audit énergétique et thermique de la mairie pour un montant de 3.360 € TTC,**
- **décide que cette dépense soit inscrite au Budget Primitif 2020.**

Monsieur MANIERE demande s'il sera présenté 9 variantes sur le dimensionnement des éventuels travaux.

Monsieur AMELOT demande si plusieurs types d'énergies seront proposés.

VI) Reprise dans le domaine communal de la parcelle AC 177 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de régulariser la situation d'une parcelle de terrain cadastrée section AC n° 177.

Cette parcelle, située en bordure de la Sente des Jardins du Couchant, était destinée depuis plus de trente années, à un élargissement de ladite sente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord pour régulariser par acte de prescription acquisitive, la parcelle cadastrée section AC n° 177 d'une superficie de 47 ca,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Didier HOUSSAYE, Maire Adjoint, à signer l'acte de prescription acquisitive.**

Monsieur le Maire indique que le prix de cette régularisation s'élèvera à 140,72 € TTC.

VII) Isolation de l'appartement A.S.V.P. :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir certains matériaux pour le logement de fonction situé dans l'enceinte du Cœur de Bourg, occupé par un agent A.S.V.P. Ce logement nécessite une amélioration thermique et il manque un cloisonnement pour une pièce, l'agent communal ayant trois enfants.

La dépense prévue pour ce matériel est chiffrée à 3.100 € TTC.

Après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- **donne son accord pour l'achat de matériaux aux fins d'isoler et agrandir le logement communal occupé par un agent A.S.V.P. à l'espace CONDORCET,**
- **décide que cette dépense soit inscrite au Budget Primitif 2020.**

VIII) Communications et informations :

a) Remerciements :

Madame FIRMAN remercie la municipalité pour les marques de sympathie lors du décès de son mari.

La famille LEHEC remercie la municipalité pour les marques de sympathie lors du décès de Monsieur Michel LEHEC.

La famille SAUVAGE remercie la municipalité pour les marques de sympathie lors du décès de Madame Lydie DEPINAY.

Monsieur Pierre MOLKHOU, Histoire et Municipalités, qui a édité « Les eaux souveraines », fait part de ses bons vœux à la commune.

Madame Catherine DURIEZ remercie la municipalité pour les deux coupes offertes pour les épreuves de course à pied à Pont Saint Pierre.

Madame Nicole DURANTON, Sénatrice de l'Eure, félicite la commune pour l'obtention des « 2 fleurs ». Elle remercie également la municipalité pour l'envoi de notre bulletin municipal de Décembre ainsi que de l'agenda 2020.

Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur de l'Eure, félicite la commune pour l'obtention des « 2 fleurs ».

Monsieur Ladislas PONIATOWSKI, Sénateur de l'Eure, remercie la municipalité pour l'envoi du bulletin municipal de Décembre ainsi que de l'agenda 2020.

Monsieur Christian BREANT, Maire de la commune de Flipou, remercie la municipalité pour la réception de notre bulletin municipal de Décembre.

Monsieur et Madame MASSELIN, Madame WARGNIER, Monsieur et Madame AUBLE, Monsieur et Madame GEUFFROY, Madame BARRE, Madame RENOUT, Monsieur et Madame FERANDEAU, Monsieur GRAFFFIN et Madame BARTHOUX, Madame SERBELLE, Madame GRENIER, Monsieur et Madame VINCENT, Madame SAQUET remercient la municipalité pour le colis de Noël.

Madame CHAMBARD remercie la municipalité pour les fleurs offertes à sa maman, hospitalisée.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de deux membres du C.C.A.S. qui apporte une fleur et des chocolats aux romillois hospitalisés de plus de 65 ans.

Monsieur et Madame DIMANCHE, nouveaux arrivants à Romilly, remercient la municipalité pour l'accueil chaleureux du personnel communal et des élus.

Monsieur WACOGNE, Vice-président de Eurenciel-MJC, remercie la municipalité pour le chantier de débroussaillage réalisé par les services techniques de notre commune.

La MJC A.L.E.R. remercie la municipalité pour l'acompte sur la subvention 2020.

L'association Pas Za Pas Yaka Danser remercie la municipalité pour son soutien lors de leur premier loto.

b) Bibliothèque-médiathèque Jacques PREVERT :

La bibliothèque-médiathèque Jacques PREVERT accueillera le Mardi 28 Avril 2020 les responsables des bibliothèques des secteurs du Vexin Normand et de la Vallée de l'Andelle.

c) D.E.T.R. :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour la rénovation thermique, la transition écologique et l'agrandissement de la mairie a été refusée par Monsieur le Préfet puisqu'il a été autorisé un lotissement de 14 lots le 16 Novembre 2018.

Il indique que la Fédération Française du bâtiment a intenté une action au Tribunal contre Monsieur le Préfet pour abus de pouvoir.

d) P.L.U. :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les délibérations du 4 Décembre 2019 portant sur le reclassement de la zone NL en zone AUa pour la parcelle cadastrée section AB n° 657 et le reclassement de la zone AUd en zone AUb pour la parcelle cadastrée section AD n° 364, ont été rejetées par la Préfecture. Il est demandé une révision générale du PLU dont la dépense est chiffrée à 34.400 € TTC.

e) Tribunal Administratif :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que sur les quatre actions intentées au Tribunal Administratif pendant son mandat, trois ont abouti favorablement. Pour le quatrième dossier relatif à un permis de construire au lotissement Saint Crespin, les requérants avaient demandé au début, à la commune, une somme de 110.000 €, puis s'étaient rétractés en demandant 35.000 €.

Le Tribunal Administratif de Rouen a condamné, le 7 Janvier 2020, la commune de Romilly sur Andelle à verser aux requérants la somme de 9.160,29 € pour le préjudice subi et une somme de 1.200 € au titre des frais.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SMACL, assurance de la commune, a pris en charge la totalité de ces frais tout comme les honoraires de l'avocat.

f) Villes et villages fleuris :

Sur les cinquante communes sélectionnées du département de l'Eure, Romilly sur Andelle est 29^{ème} pour sa qualité de vie et 2^{ème} dans la strate.

g) Skate-park :

L'ensemble des subventions sollicitées près du Conseil Départemental, de la Région et de l'Etat, pour le skate-park ont été perçues.

h) Brexit :

Considérant la sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne, les citoyens britanniques résidant en France ne pourront plus se porter candidats, ni voter aux élections municipales des 15 et 22 Mars 2020.

i) Préfet de l'Eure :

Monsieur Jérôme FILIPPINI a été nommé en Conseil des Ministres, Préfet de l'Eure, en remplacement de Monsieur Thierry COUDERT.

j) E-commerces :

Trois entreprises d'E-commerces ont réservé à ce jour la salle de réunion du Cœur de Bourg.

k) Taxe d'habitation :

Selon le Ministère de l'action et des comptes publics, la compensation versée par l'Etat en compensation de la taxe d'habitation supprimée, sera intégrale en 2021.

l) Villes et villages fleuris :

Par courrier en date du 13 Décembre 2019, le jury a conforté la 2^{ème} fleur.

m) Société VB INVEST :

Le Conseil Régional de Normandie a accordé un prêt de 330.000 € à la société VB INVEST pour l'acquisition des parts de la SAS Vergez Blanchard. Monsieur Pierre Henri GERVAIS a repris la société Vergez Blanchard.

n) Ets DELAGRAVE :

Les établissements DELAGRAVE ont été repris par la société Lab'science dont le président est Monsieur DA COSTA.

o) Recensement de la population :

La commune de Romilly sur Andelle compte au 1^{er} Janvier 2020, 3.312 habitants, soit 700 habitants de plus qu'en 2008.

p) Remboursement de dégradations :

Les trois jeunes qui avaient commis des dégradations sur les luminaires de la bibliothèque-médiathèque Jacques PREVERT ont réglés les frais.

q) S.D.I.S. :

La participation communale au S.D.I.S. pour l'année 2020 s'élève à 72.761 €.

r) P.P.R.I. :

L'enquête publique sur le P.P.R.I. a démarré le Mercredi 5 Février 2020 et se terminera le Samedi 29 Février 2020.

s) Journée de la bicyclette :

La Journée de la bicyclette se déroulera en 2020 le 14 Juin prochain et sera organisée par la commune de Perriers sur Andelle.

t) Activités communales passées :

Commémoration du 5 décembre :

Le jeudi 5 décembre, l'UNC et la **commune** ont rendu hommage aux Anciens Combattants d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

Colis de Noël :

Des jeunes de notre commune ont distribué le samedi 14 décembre les **colis de Noël** à tous nos seniors âgés de plus de 65 ans (188 couples et 252 personnes seules, soit 628 personnes).

Nous avons eu le grand plaisir d'organiser cette distribution. Des membres du CCAS ont été remettre un cadeau à ceux qui sont hospitalisés.

Noël de la commune :

Nous avons eu le **Noël de la commune** le dimanche 15 décembre à l'espace Louis Aragon à 15h (spectacle de magicien « Magie Ballons – Alex Dorsay », goûter, arrivée du Père Noël) et nous avons accueilli comme l'année dernière plus de 400 enfants et parents de Romilly.

Repas avec nos employés communaux :

Nous avons organisé un repas avec nos **employés communaux** le mercredi 18 décembre au C.A.R.R.E. Nous étions plus de 50.

Père Noël dans nos écoles :

Des membres de notre Conseil Municipal sont passés avec le **Père Noël** dans nos écoles pour distribuer aux scolaires des friandises le mardi 17 décembre.

Vœux du Maire pour tous :

Les « **Vœux du Maire pour tous** » ont eu lieu le vendredi 10 janvier 2020 à 18 h à la salle Aragon. Un bilan de l'année 2019 a été présenté. Il y a eu plus de 500 personnes et de très nombreuses personnalités (Député, Conseillère régionale, Conseiller départemental, président de la CDCLA, maires). Nous avons la présence de 17 communes.

Vœux à la Potière :

Nous avons fêté les **vœux aux habitants de La Potière** le samedi 11 janvier 2020.

Vœux du Maire dans les autres communes :

Nous avons participé à de nombreux **Vœux du Maire** dans toutes les communes voisines et amies dans la mesure du possible puisque de nombreux vœux avaient lieu en même temps.

Palmes Romilloises :

Nous avons organisé les 12^{ème} « **Palmes Romilloises** » le vendredi 14 février 2020 à l'espace Aragon. Nous avons honoré les habitants qui ont marqué l'année 2019 par leurs actions ou activités (diplômes du travail, médailles dans le domaine culturel, sportif ou social, mention au Brevet des collèges, maisons fleuries, illuminations de Noël, diverses distinctions). Plus de 400 Romillois étaient présents.

u) Activités communales à venir

Elections municipales des 15 et 22 mars 2020 :

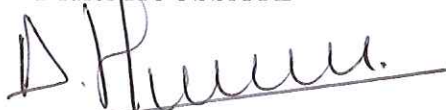
Les élections auront lieu les dimanches 15 et 22 mars de 8h à 18h. Les bureaux pourront être tenus par les conseillers qui en ont la possibilité.

v) Dates à retenir présentées par Monsieur CHIVOT :

- Mardi 18 Février 2020, Assemblée Générale de RAP, salle du Marais à 18 heures,
- Lundi 2 Mars 2020, Assemblée Générale de l'Amicale du Personnel Communal, en Mairie, à 18 heures,
- Mardi 3 Mars 2020, Assemblée Générale des Mille-Pattes, salle du Marais, à 18h30,
- Samedi 14 Mars 2020, ouverture de la pêche,
- Samedi 14 Mars 2020, spectacle sur QUEEN avec LC Audio à l'espace ARAGON.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 20h25

Didier HOUSSAYE



Secrétaire de séance



Jean-Luc ROMET



Maire